

ACADEMIE DU VAR

FONDÉE EN 1800

Passage de la Corderie 83000 Toulon

Jean PERREAU
Conservateur des beaux-arts
Responsable du Salon d'art



Toulon, 2/11/2012

Invitation au 63^e Salon d'art

Cher(e) collègue,

Le 63^e Salon d'art se tiendra dans la grande salle d'exposition située au premier étage de la maison communale Gérard Philipe à La Garde, du mercredi 10 avril au lundi 15 avril 2013 inclus, de 10h00 à 19h00 sauf le dimanche. Le calendrier est le suivant :

- accrochage par les exposants, avec l'aide des membres du comité du Salon d'art et sous leur contrôle, lundi 8 avril de 09h00 à 18h00 (dépôt des œuvres de 09h00 à 12h00 ; accès direct dans la salle en voiture ; les panneaux seront définitivement en place vers 12h00).
- vernissage mardi 9 avril à 18h30
- rencontre avec les artistes jeudi 11 avril de 17h00 à 20h00. A l'issue, un dîner convivial sera organisé dans un restaurant-pizzeria proche (inscription préalable)
- décrochage lundi 15 avril de 19h00 à 20h00.
- comme l'an passé de nombreuses visites d'élèves seront organisées les 10, 11, et 12 avril.

Les invités sont Norbert Palmade (peinture figurative), Geneviève de Kermel (installation) et Fanchon Le Fouler (monotypes abstraits).

Chaque exposant membre de l'académie disposera du recto **ou** du verso de 6 panneaux (dimensions des panneaux : environ 1,2m de large et 1,8m de haut). Ces panneaux seront disposés pour former des box individuels adjacents de part et d'autre d'une large allée centrale.

Les membres de l'Académie du Var souhaitant exposer sont priés d'envoyer la fiche d'inscription jointe avant le 20 février 2013. Cette date est impérative pour l'édition des divers documents du Salon (affiches et catalogue).

Seules, les œuvres indiquées sur cette fiche pourront être exposées.

En cas de problème, les membres du comité du Salon d'art sont à votre disposition pour trouver les meilleures solutions. Prévenir le président du comité du Salon d'art (04 94 27 16 09 et 06 20 83 41 78 jeanperreau@ymail.com) ou son adjoint Louis Imbert (04 94 75 40 66 et 06 78 91 67 25 louis.imbert83@wanadoo.fr).

En espérant votre participation, je vous prie, cher(e) collègue, d'accepter l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

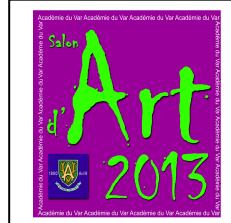
Pièce jointe : Règlement du Salon d'art

Jean Perreau

DÉPÔT D'ŒUVRES

(à conserver par l'artiste)

les artistes s'engagent à reverser 10% de chaque vente à l'Académie du Var



Nom et prénom de l'artiste :

Adresse complète :

Téléphones :

e-mail:

**Sauf refus de l'exposant,
ces œuvres seront mises
en ligne sur le site de
l'Académie :
www.academieduvar.org**

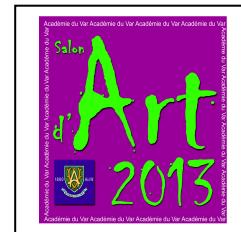
date et signature

à conserver par l'artiste

REÇU DE DÉPÔT D'OEUVRES

(à conserver par le comité du Salon d'art)

les artistes s'engagent à reverser 10% de chaque vente à l'Académie du Var



Nom et prénom de l'artiste :

Adresse complète :

Téléphones :

e-mail :

Sauf refus de l'exposant, ces œuvres seront mises en ligne sur le site de l'Académie : www.academieduvar.org

date et signature

à conserver par le comité du Salon d'art